



**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 29 janvier 2021

Point hebdomadaire sur la situation sanitaire

Depuis le samedi 16 janvier, un couvre-feu national est instauré de 18h00 à 6h00 pour 15 jours durant lequel les déplacements à titre dérogatoire, notamment professionnels, sont strictement limités. Il est rappelé que les rassemblements sur la voie publique (plus de 6 personnes) restent interdits, et que le **port du masque est obligatoire** dans l'espace public des communes de **Carcassonne, Narbonne, Lézignan-Corbières, Castelnaudary et Limoux.**

Sophie ELIZEON, préfète de l'Aude, appelle les Audoises et les Audois à **continuer à respecter strictement les mesures liées au couvre-feu, et à observer les gestes et les mesures barrières.**

Au niveau national, la plus grande vigilance reste de mise. Le taux d'incidence poursuit sa progression (passe de 195,9 la semaine dernière à 212 pour 100 000 habitants), et le nombre de contaminations par jour augmente sensiblement. Le nombre de cas de contaminations par jour s'élève ces dernières 24H00 à 23 770 cas. Le nombre de décès atteint, à l'échelle nationale, désormais les 74 800.

○ Situation sanitaire qui demeure toujours préoccupante

Le nombre d'hospitalisations reste préoccupant, atteignant 124 personnes hospitalisées à ce jour. Elles se répartissent de la façon suivante : 66 hospitalisations liées au Covid dont 6 réanimations, 58 personnes en soins de suite et de réadaptation.

Le nombre de décès s'élève à 180 en milieu hospitalier depuis le début de la crise et à 51 résidents d'EHPAD.

Après avoir connu une stagnation sur un plateau élevé, Le taux d'incidence progresse de nouveau dans le département et a franchi le seuil de 200 cas pour 100 000 habitants, s'établissant désormais à **203,6 contre 193,7 la semaine dernière.** Le taux de positivité progresse également et atteint à 5,9%.

Le nombre de nouveaux cas détectés connaît également une augmentation avec **760** nouveaux cas positifs recensés. Le nombre de cas contacts connaît une forte progression pour atteindre 5 574 personnes pour le mois de janvier, soit la plus forte augmentation depuis octobre dernier.

○ La vaccination dans le département de l'Aude

Contacts presse :

Service Communication Interministérielle

Dominique BLANC | Marlène ARCIZET

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82

Mél : pref-communication@aude.gouv.fr



Après le lancement de la vaccination auprès des résidents des EHPAD et des personnels soignants de plus de 50 ans et présentant des risques graves au regard de la COVID 19, l'élargissement de la vaccination des personnes âgées et de plus de 75 ans et des personnes les plus fragiles a débuté le lundi 18 janvier 2021. Au 28 janvier, **8 046 Audoises et Audois** ont été vaccinés depuis le début de cette campagne.

La stratégie de vaccination dans le département s'appuie sur 7 centres opérationnels : le centre de Limoux, le CH de Carcassonne, le CH de Narbonne, le CH de Castelnaudary, la MMG de Lézignan-Corbières et la MMG de Carcassonne en coordination avec la MSP de Cazilhac.

Deux moyens de prise de rendez-vous sont proposés au public prioritaire de ce premier temps de vaccination : le numéro unique en composant le 0 809 54 19 19 ou la prise de rendez-vous en ligne depuis le site sante.fr . La vaccination rencontre un vif succès, aussi il est demandé aux personnes actuellement éligibles de faire preuve de patience et de renouveler leur demande d'inscription si les appels n'aboutissent pas. Les approvisionnements se font régulièrement chaque semaine et les doses commandées permettront de vacciner l'ensemble des publics cibles volontaires.

○ Rappel de l'importance de poursuivre l'observation des gestes et mesures barrières pendant le déploiement de la campagne de vaccination :

Il est rappelé que la campagne de vaccination contre la COVID-19 a pour objectif de contrôler la propagation du virus et de faire baisser le nombre des formes graves de la maladie.

La vaccination est gratuite et recommandée. Le consentement de chaque personne est recueilli au préalable par un médecin. Les consultations pré-vaccinales sont également réalisées par un médecin et la vaccination elle-même est assurée par un médecin ou un infirmier diplômé d'État en présence d'un médecin. Les professionnels de santé de ville et des collectivités apportent leur concours dès cette première phase de la vaccination.

La vaccination d'une part large de la population contre la Covid-19 prendra plusieurs mois.

Tant que l'épidémie n'est pas vaincue, la vigilance la plus grande de chacun d'entre nous reste nécessaire pour éviter de propager le virus.

Il convient donc de continuer à observer les gestes et mesures-barrières : port du masque, distanciation, gel hydro-alcoolique, rassemblements inférieurs à 6 personnes.

**Contacts presse :
Service Communication Interministérielle**

Dominique BLANC | Marlène ARCIZET

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82

Mél : pref-communication@aude.gouv.fr

